

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5795

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL Gattaya Abdellah

Date de naissance : 01/01/1958

Adresse : Hay Al Ghods Res BL FAJR Imm H

N° 5 Bouskoura Casa

Tél. : 06 61 73 60 33 Total des frais engagés : 2790,20 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 03/05/2024

Nom et prénom du malade : EL GATTAYA ABDELLAH

Lien de parenté :  Lui-même

Nature de la maladie : Cardiopathie ischémique

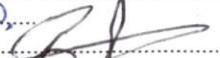
Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : Cardiop.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

adhérent(e) : Casablanca, 

Le : 03 MAI 2024

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/05/24	Q		300 218	Dr. MOUAT Av. Soualou Fournier 26 Casablanca Tel: 0527 309 25

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. MOUAT Av. Soualou Fournier 26 Casablanca Tel: 0527 309 25	03.05.24	21690,40

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**



لا تغير تاريخ الفحص غير قابل للتغيير

Casablanca, le : ..... 03 MAI 2024

M:

El GOTTA Y A

Abdelkader

Rue 2 N° 116 Sidi Berhoussema Casablanca  
QAI Godes Casablanca

PHARMACIE BLLOC "C"  
Rue 2 N° 116 Sidi Berhoussema Casablanca  
QAI Godes Casablanca

220.00  
Co-plastix  
88.50

Nebulet

35.30  
Aldactazie

Conexyl 10 mg

154.80 Rofluna sun 10mg

96.20 Stagrid 300 mg Glycan 850

Zyline 100

2B 37.80 + 82.00  
Stagrid 200 mg 100 mg  
Zyline 100 mg 100 mg  
Total de 03 mois

1, 2490.40



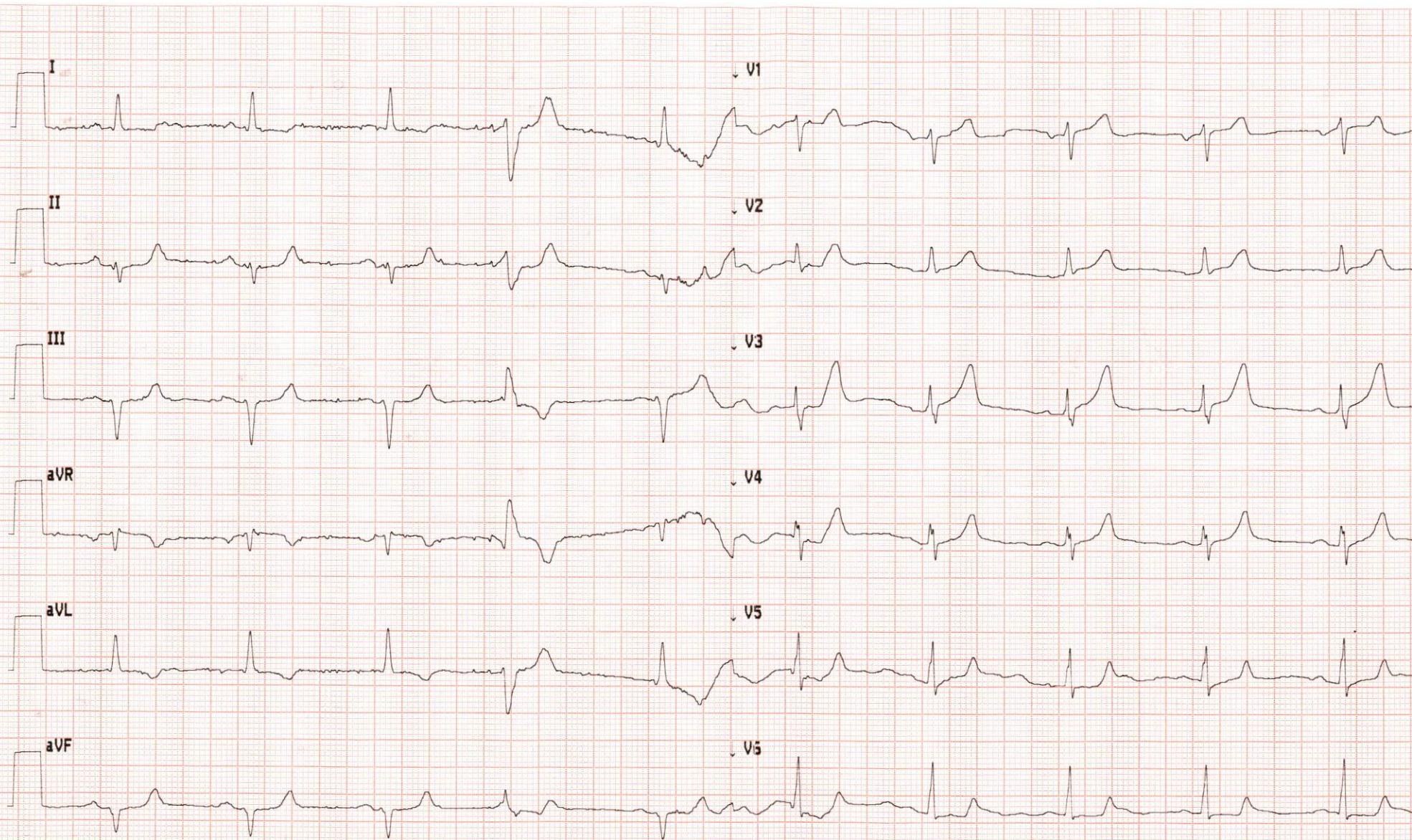
Eigottaya  
ID:

ans cm kg

Méd:  
Service:

3-Mai-2024 13:04:56

Fréq. Card.: 60 BPM  
Int PR: 171 ms  
Dur.QRS: 97 ms  
QT/QTc: 408/408 ms  
Axes P-R-T: 56 -46 98



Read the inside instructions carefully  
before use

ALDACTAZINE 25MG/15MG 20 CPS

P.P.V : 39DH30

b30 CP  
b30 CP  
P.P.V : 270,00 DH

118000 250517

before use

ALDACTAZINE 25MG/15MG 20 CPS

P.P.V : 39DH30

b30 CP  
b30 CP  
P.P.V : 270,00 DH

118000 250517

Laboratoires  
Pfizer S.A.

ALDACTAZINE 25MG/15MG 20 CPS  
P.P.V : 39DH30

b30 CP  
b30 CP  
P.P.V : 270,00 DH

118000 250517

Laboratoires  
Pfizer S.A.

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat R.P.1,  
Ain seba Casablanca  
Copavix 75mg/100mg  
P.P.V : 270,00 DH

6 113001 082018

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat R.P.1,  
Ain seba Casablanca  
Copavix 75mg/100mg  
P.P.V : 270,00 DH

6 113001 082018

■ NEBILLET® 5mg  
28 comprimés O  
\* VIGNETTE

V140977/101

■ NEBILLET® 5mg  
28 comprimés O  
\* VIGNETTE

V140977/101

\* VIGNETTE  
NEBILLET® 5mg  
28 comprimés O  
PPV 87DH50

V140977/101

LOT : T  
EXP : 01/2027  
PPV : 36,20

36,20

LOT : T  
EXP : 01/2027  
PPV : 36,20

36,20

LOT : T  
EXP : 01/2027  
PPV : 36,20

36,20

PPV : 76 DH 70

142,70

PPV 31 DH 80

142,70

before use  
ALDACTAZINE 25MG/15MG 20 CPS  
P.P.V : 39DH30

6 118000 250517

Laboratoires  
Pfizer S.A.

ALDACTAZINE 25MG/15MG 20 CPS  
P.P.V : 39DH30

6 118000 250517

before use  
ALDACTAZINE 25MG/15MG 20 CPS  
P.P.V : 39DH30

6 118000 250517

LOT : 231600  
EXP : 11/2025  
PPV : 154DH10

LOT : 231600  
EXP : 11/2025  
PPV : 154DH10

82,00

PPV 31 DH 80